



Québec, le 24 août 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

L'évolution de la situation épidémiologique au Québec nous oblige à une adaptation et à une vigilance constantes quant aux mesures sanitaires à être déployées. La présence du variant Delta est préoccupante et se reflète dans la situation épidémiologique dans certaines régions.

En vue de la rentrée scolaire imminente, la Direction générale de la santé publique nous confirme que certaines [mesures d'appoint](#), annoncées dans la mise à jour du Plan de la rentrée 2021-2022 et présentées le 11 août dernier par le ministre Jean-François Roberge, doivent être mises en place dans certaines régions, compte tenu de l'évolution de leur bilan épidémiologique.

Ainsi, dans ces régions, le port du masque d'intervention sera obligatoire en classe dès la rentrée pour tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, en tout temps, à l'intérieur de l'école : en classe, au service de garde, dans les aires communes et lors des déplacements. Rappelons que le masque d'intervention n'est pas requis pour les élèves de l'éducation préscolaire.

Les régions visées par ces mesures d'appoint sont les suivantes :

Centre-du-Québec  
Estrie  
Lanaudière  
Laurentides  
Laval

Mauricie  
Montérégie  
Montréal  
Outaouais

La mise en place de cette mesure préventive vise essentiellement à protéger les élèves et le personnel scolaire de même qu'à réduire le risque d'éclosion, permettant par le fait même de minimiser les éventuelles fermetures complètes de classes. Il est à noter qu'advenant une période de grandes chaleurs, il sera permis d'enlever le masque en classe une fois que les personnes sont assises à leur place respective.

La Direction générale de la santé publique reconfirme que le retour en classe sans aucune exigence quant au maintien de groupes-classes stables, annoncé le 11 août dernier pour toutes les régions du Québec, sera possible.

Par ailleurs, dans un souci d'arrimage avec les mesures prévues pour les étudiants et étudiantes des collèges et universités, il sera dorénavant requis pour les élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelles de toutes les régions de porter le masque d'intervention en tout temps, même en classe.

Concernant les modalités relatives à la gestion des cas et des éclosions, notamment en ce qui concerne la durée du retrait des personnes présentant des symptômes de la COVID-19 et la nécessité d'un isolement pour les enfants et enseignants du même groupe, nous vous invitons à consulter le document de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), disponible sous peu à l'adresse suivante : [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca).

Nous vous rappelons toutefois que ce sont les directions régionales de santé publique qui ont la responsabilité d'assurer la gestion de ces situations et d'en informer les milieux concernés.

Les activités parascolaires et sportives se poursuivent au primaire.

Au secondaire, le passeport vaccinal sera requis pour les élèves de 13 ans et plus pour la pratique de certaines activités physiques et sportives dans le cadre du parascolaire. Il sera aussi requis pour la participation à des parties ou à des compétitions interécoles dans le cas des programmes particuliers en sport et des programmes Sports-études. À l'extérieur, les activités physiques ou sportives pour lesquelles un passeport vaccinal sera nécessaire sont celles impliquant des contacts fréquents ou prolongés. De plus, toutes les activités physiques ou sportives intérieures sont visées par le passeport vaccinal.

Nous vous informons également qu'un guide répertoriant les principales consignes relatives à cette rentrée scolaire sera disponible sous peu à l'adresse suivante : [www.quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021](http://www.quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021).

De plus, la Direction générale de la santé publique envisage de déployer rapidement des tests rapides dans les écoles primaires et secondaires des régions où la situation épidémiologique est plus préoccupante. Cette offre viendrait s'ajouter à l'offre de dépistage actuelle.

En terminant, je vous invite à redoubler d'efforts pour encourager le personnel scolaire et les élèves à se faire vacciner, de même qu'à soutenir les campagnes de vaccination organisées par le réseau de la santé et des services sociaux. Le retour à une vie scolaire la plus normale possible repose, notamment, sur l'augmentation du taux de vaccination.

Je vous remercie de votre collaboration habituelle et de votre engagement et vous souhaite une excellente rentrée scolaire.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom, representing the name Alain Sans Cartier.

Alain Sans Cartier